

FAQ (foire aux questions)

(Basé sur la séance d'information du 04.05.2022)

Modèle de formation et contenus des formations

- 1. Est-ce que l'examen partiel aura lieu à la fin de la 2e année ?**
Oui.
- 2. Est-ce que les entreprises dispensées de CIE seront elle aussi soumis à cette modularité ?**
Ils peuvent s'organiser autrement, mais il e plus facile de profiter des modules.
- 3. La maturité professionnelle intégrée sera toujours possible ?**
Oui.
- 4. Ok la maturité intégrée reste, mais comment ça se passe avec les modules ?**
La maturité professionnelle n'est pas concernée par la modularisation. La formation MEM reste cependant telle que prévue.
- 5. Pour la maturité intégrée, il faut donc des modules MEM spéciaux ? Sur 1 jour**
Non, la maturité professionnelle fait l'objet d'une ordonnance séparée. Nous ne pouvons pas y contribuer avec FUTUREMEM.
- 6. Est-ce qu'un module échoué pourra / devra être refait ?**
En principe, la répétition est logique. Cela permet de consolider effectivement les compétences. Toutefois, ce n'est pas obligatoire, car c'est la note semestrielle qui est valable. Celle-ci se compose de toutes les notes des modules terminés au cours du semestre.
- 7. La réforme va-t-elle donc ajouter une validation par module et garder les examens partiels ainsi que le TPI ?**
Oui.
- 8. Quelle est la tendance par rapport au nombre de jours des CIE par métier ? en augmentation ou en diminution**
Le nombre de jours doit rester le même plus ou moins.
- 9. L'erreur de calcul de la note finale CFC sera corrigée dans l'OrFo ? Pour l'instant, mix moy demi-note avec moyenne à 1/10 pour donner une moyenne au 1/10**
Les notes qui doivent être placées sur des demi-points et celles qui doivent être placées sur 1/10 sont régies par l'ordonnance sur la formation professionnelle.
- 10. Certaines écoles prof proposent une formation en 3 ans pour le CFC et la maturité intégrée au détriment de la pratique. FUTUREMEM permettra encore ce cursus ?**
Ce n'est pas FUTUREMEM qui le détermine. Ce sont les cantons qui peuvent autoriser de tels modèles. L'ordonnance sur la formation ne prévoit pas ce modèle.

Procédure de qualification et examens

- 11. Est-ce que l'examen partiel aura lieu à la fin de la 2e année ?**
Oui.
- 12. Pourquoi ne pas intégrer une partie de connaissances professionnelles dans l'examen TPI, par exemple sous formes de connaissances appliquées ?**
C'est prévu.
- 13. Si les notes CP ne sont pas éliminatoires, la réussite d'un module n'est pas obligatoire du coup ?**
Les notes des modules par semestre sont additionnées pour former une note semestrielle. Cela signifie qu'un module peut être terminé même avec une note insuffisante.
- 14. Fascination technique, il faudrait promouvoir cela à l'école obligatoire déjà.**
Oui, absolument, je suis d'accord. On va faire ça plutôt dans la phase 2 à partir d'août.
- 15. Il faut que la note école soit prise en considération (importance) pour la PQ.**
D'accord.

École professionnelle

- 16. Est-ce que l'école obligatoire va préparer les jeunes aux techniques d'apprentissage proposés dans les réformes en cours ?**
Nous ne pouvons pas influencer cela avec FUTUREMEM.
- 17. Est-il prévu de sensibiliser les enseignants de la scolarité obligatoire aux qualités d'un cursus d'apprentissage ? Cette voie est souvent dévalorisée par ceux-ci.**
Nous ne pouvons pas influencer cela avec FUTUREMEM.

Divers

- 18. A partir de quelle année cette nouvelle organisation doit prendre effet ?**
Il est prévu que la nouvelle ordonnance est mis en oeuvre en 2024.
- 19. A-t-on la liste des cantons qui disent NON ?**
C'est une décision de tous les cantons.
- 20. La mise en œuvre pour l'été 2024 reste réaliste ?**
On va évaluer et décider avant les vacances d'été 2022.
- 21. Est-ce que des réflexions sont menées sur l'intégration du BYOD ?**
Oui, SMEM et SMECH veulent numériser fortement la formation et les médias d'enseignement/d'apprentissage.
- 22. Quid du matériel didactique, va-t-on toujours avoir accès à la version papier ou un passage au tout numérique est-il envisagé ?**
Ce n'est pas encore défini finalement.
- 23. Une collaboration avec les EVAM et les DGEP est-elle prévue pour diminuer les ruptures contrat chez les requérants et les allophones ?**
Ce n'est pas l'objet du projet. C'est la responsabilité des cantons.
- 24. Pourquoi n'avez-vous pas changé le nom des constructeurs d'appareils industriels ?**
Nous avons proposé de nouveaux titres professionnels dans le cadre du projet. Après de longues discussions avec le SEFRI et sur la base de sondages dans les cantons, on a finalement renoncé à adapter les titres professionnels.